

à

Madame la directrice  
DDETSPP de la Haute-Loire  
Service SPAE  
3 chemin du Fieu CS 40348  
43 009 LE PUY EN VELAY

**OBJET :** Projet de construction d'un Pôle Viande du Brivadois (abattoir)

**REFER :** Votre demande de contribution aux services contributeurs par courriel du 30/03/2026

le Puy-en-Velay, le **07 MAI 2026**

Par courriel du 30 mars 2026, vous sollicitez mon avis dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet de construction d'un Pôle Viande du Brivadois (abattoir) sur la commune de Cohade. Les incidences étudiées dans le cadre de ce projet appellent les remarques suivantes de ma part.

Le projet consiste en un abattoir multi-espèces d'animaux de boucherie (Bovins, Veaux, Porcs et Ovins/Caprins) permettant de traiter jusqu'à 3 500 T/an, avec un atelier de découpe/transformation d'une surface de 318 m<sup>2</sup> pouvant produire 500 à 800 T/an. L'activité de découpe a lieu 4 jours/semaine. Les débits générés les week-end correspondent au lessivage de la cour "sale" par temps de pluie et aux jus de ressuage des chambres froides.

Les eaux usées sanitaires (douches, lavabo, WC), industrielles (nettoyage/lavage installations extérieures/intérieures) issues du process seront raccordées au prétraitement sur site avant d'être rejetées dans le réseau public en direction de la station d'épuration de Brioude. Les eaux usées de la ZAC avec celles de la commune Cohade sont acheminées vers la station de traitement des eaux usées de Brioude – La Ville via un réseau de transfert créé pour ce projet, de même que 2 nouveaux postes de refoulement.

Les besoins en eau potable sont évalués à 180 m<sup>3</sup>/j pour une journée d'abattage de 30 T/j (maximum) et 15 T/j (moyenne).

#### Avis sur le rejet des eaux pluviales

L'étude hydraulique GEOVAL du 05/02/2026 propose pour l'ensemble de la ZAC de 4,98 ha (zone de la Ranche Aussée) la réalisation d'un fossé dévoiement des eaux pluviales du

bassin versant intercepté dimensionné pour une pluie centennale et la réalisation d'une rétention des eaux pluviales de 963 m<sup>3</sup>.

Ce volume serait réparti en 2 bassins. Le premier de 720 m<sup>3</sup> qui serait étanchéifié pour recevoir les eaux d'extinction d'incendie et le second non étanchéifié permettrait de stocker le complément de 250 m<sup>3</sup>.

Le principe et le dimensionnement des bassins sont satisfaisants.

L'étude présente également un dimensionnement du volume de stockage eaux pluviales du pôle viande, représentant une surface de projet de 1,86 ha, qui abouti à un volume de rétention des eaux pluviales de 230 m<sup>3</sup>. Ce dimensionnement comporte une erreur sur le débit de fuite. Il est présenté à 15 l/s alors qu'il doit être de  $1,86 \times 3 = 5,6$  l/s (en application de la règle du SDAGE : débit de fuite maximum de 3l/s par ha de projet). Le volume de rétention eaux pluviales propre au pôle viande serait de 384 m<sup>3</sup> selon le calcul réalisé par mes services.

Les 2 bassins présentés pour l'aménagement de la ZAC suffiront au stockage et à la régulation des eaux pluviales et des eaux d'extinction d'incendie du seul pôle viande. Il convient de corriger l'erreur sur le débit de fuite et le volume de l'étude hydraulique pôle viande.

#### Avis sur le rejet des eaux usées de l'abattoir

Le pôle viande fonctionnera 4 jours par semaine. Les eaux usées sont stockées dans un bassin tampon de 200 m<sup>3</sup> ce qui permettra de lisser les rejets au réseau de collecte sur 7 jours. Ainsi le débit d'entrée au niveau des prétraitements est compris entre 72 à 168 m<sup>3</sup>/j. Le débit hebdomadaire à l'entrée des prétraitements est évalué à 528 m<sup>3</sup>/semaine. Ces chiffres ne sont pas mis en corrélation avec le fonctionnement des pompes de relevage nécessaires au transfert des aux usées. Une réflexion d'ensemble est nécessaire.

Les équipements de prétraitement prévus sont un dégrillage de 6 mm, un tamis à vis de maille 500 µm, un bassin tampon de 200 m<sup>3</sup>, un flottateur à eau pressurisée. Un traitement physico-chimique par coagulation/floculation pourra être ajouté le cas échéant. Des moyens d'autosurveillance sont également prévus (mesure du débit, pH, T° et préleveur d'échantillon réfrigéré asservi au débit).

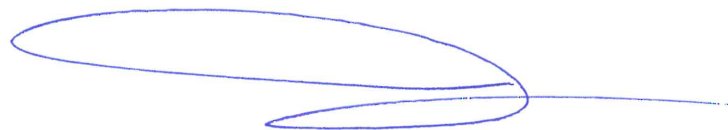
La convention de rejet établie le 26 novembre 2026 entre la Commune de Brioude, la Commune de Cohade, le SGEB et l'établissement SICA PVB tient compte de ces éléments techniques et fixe les normes de rejet à ne pas dépasser au réseau de collecte des eaux usées. Du respect de cette convention dépend le fonctionnement de la station de traitement des eaux usées de Brioude – La Ville. Par ailleurs la réhabilitation de cette station tient compte des valeurs de cette convention.

Des actions de réduction des charges organiques à la source sont proposées : récupération du sang pour un usage alimentaire, récupération des contenus digestifs dans des bennes de stockage lisiers/fumiers, mise en place de réseaux séparatifs (eaux usées/eaux pluviales), mise en place d'un programme d'autosurveillance. En terme de consommation des volumes d'eau potable par l'abattoir, des projet de réduction sont présentés avec des équipements plus performants (permettant d'arriver à 4l/kg carcasse en moyenne contre 4,6 l/kg par carcasse actuellement à l'abattoir de Brioude), la sensibilisation du personnel,

la mise en place de buses haute-pression sur les tuyaux de nettoyage, une central de lavage 25 bar et des machines neuves qui consomment moins d'eau.

En conclusion, sous réserve du respect des éléments précités, j'émet un avis favorable à ce projet.

Le chef du service environnement et forêt

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping oval shape followed by a horizontal line extending to the right.

Xavier CHEILLETZ

